



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le trente septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 54  
Nombre de Présents : 40  
Nombre de votants : 40  
Date de la Convocation : 21 septembre 2010

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

### **1) Election d'un nouveau membre du bureau**

Suite à une promotion professionnelle, Monsieur DION souhaite démissionner du bureau de la Communauté de Communes. Le Président sollicite l'assemblée pour savoir s'il y a des prétendants à ce poste. Mme DEBARD est candidate.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, élit Mme Sandrine DEBARD membre du bureau de la Communauté de Communes.***

### **2) Point sur le personnel de la Communauté de Communes**

Le Président précise que la fin des CUI/CAE a été annoncée par Pôle Emploi mi-septembre 2010 sans aucun préavis, laissant la Collectivité dans une situation précaire vis-à-vis des trois emplois concernés par ce dispositif.

Considérant que deux de ces trois emplois correspondent à des emplois permanents, leur suppression entraînerait de fait un dysfonctionnement dans l'organisation des services concernés. C'est la raison pour laquelle, le Président propose de créer les deux postes suivants :

- Assistante des auxiliaires de puériculture, 28 heures hebdomadaire IB 310/IM 300. (ce poste est impératif pour répondre aux réglementations en vigueur relatives à l'encadrement des jeunes enfants)
- Assistante de l'adjoint du patrimoine, 28 heures hebdomadaire IB 298/IM293.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer les postes correspondants et autorise le Président à lancer la procédure de recrutement.***

Concernant la **communication**, la personne recrutée a créé le site de la médiathèque et s'est employée à rénover le site existant de la Communauté de Communes. Le travail débuté n'est malheureusement pas achevé, c'est pourquoi le Président souhaiterait conclure un contrat saisonnier de 6 mois pour permettre de terminer la réfection du site Internet de la Communauté de Communes (durée : 23 heures hebdomadaire IB 297/IM292).



*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer le poste correspondant et autorise le Président à lancer la procédure de recrutement.*

### **3) Médiathèque**

- **Dons des livres désherbés** : considérant le travail de désherbage réalisé par la responsable de la médiathèque intercommunale et la nécessité de remiser les livres obsolètes, le Président propose de donner les livres ainsi déclassés aux associations qui en feront la demande, après avis d'attribution de la commission culture.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de donner les livres ainsi déclassés aux associations qui en feront la demande, après avis d'attribution de la commission culture.*

- **Attribution du marché à bon de commande** de fournitures de livres et de CD : vu les articles 77 et suivants relatifs au marché à bon de commande ; vu les besoins d'acquisitions de livres, CD et DVD de la médiathèque intercommunale ; vu l'appel d'offre lancé le 23 juillet 2010 et l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres du 10 septembre 2010.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide au vu des critères retenus pour la sélection du lauréat (valeur technique, moyens mis à disposition pour la desserte de la médiathèque et bibliographie) d'allouer le marché à la librairie CAMPO NOVO pour un montant annuel minimum de 5 000 €.*

- **Mois du film documentaire** : vu l'intérêt de la participation d'un intervenant pour commenter le film projeté, vu les frais de déplacements engendrés pour assurer cette prestation gracieuse, le Président propose de procéder au paiement des frais de déplacements correspondants soit :
  - Mme Nasser OMA/Jean-Paul MIGNOT : 50 €
  - Mme Pascaline MUSSOT : 150 €
  - Mme Caroline PHILIBERT : 50 €

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au défraiement des dits intervenants. Les crédits correspondants ont été inscrits au budget principal au chapitre 6232. Les repas des intervenants seront offerts par la Collectivité.*

Pour rappel, la programmation sera la suivante :

- Les paysans : 60 ans d'évolution (4 et 5/11/2010 à 20h30).
- Plan social et après (lié à la fermeture de l'entreprise Bull) (9/11/2010 à 20h30).
- Le joueur de cerf volant (15/11/2010 à 20h30)
- Les ondes mécaniques (19/11/2010 à 20h30).
- Les écoles de la 1<sup>ère</sup> chance (26/11/2010 à 20h30).



- **Convention avec les scolaires** pour définir les modalités de prêt et les conditions d'accueil. *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la dite convention et autorise le Président à signer ce contrat avec chaque établissement scolaire intéressé.*

#### **4) Structures intercommunales liées à la petite enfance**

##### **\* Bilan CAF**

Le 10 septembre dernier a eu lieu le bilan des structures intercommunales liées à la petite enfance.

Le rapport relatif à la crèche est très positif. En effet, la structure enregistre un taux d'occupation de 78.40% ouvrant droit à l'intégralité de versement des subventions allouées par la CAF (PSO/PSU, contrat enfance jeunesse).

En outre, une très bonne gestion des effectifs par la directrice de crèche a été signalée. Celle-ci permet de combler les places crèche non pourvue par des haltes garderie et d'optimiser tant les frais de gestion et de personnels que ceux liés à l'amortissement de l'infrastructure.

Ainsi alors que le prix de fonctionnement moyen sur le département est à 8.55 €, l'Ile aux Enfants affiche un coût de revient de 6.05 €.

Le rapport concernant le RAM est tout aussi élogieux puisqu'il enregistre le meilleur taux d'activité départemental.

##### **\* Contrôle CAF**

Les 13 et 14 septembre derniers, la crèche a fait l'objet d'un contrôle de la CAF relatif aux données d'activités 2008. La crèche, grâce au logiciel AIGA enregistre un taux d'erreurs de 0.02% (8 heures facturées en sus de la CAF). Conclusions : pas d'observation particulière relative aux données d'activités et aucune incidence financière ou remise en question des subventions CAF allouées.

Toutefois deux observations d'ordre général ont été effectuées et seront citées dans le rapport écrit finalisé : l'absence de signalétique et le manque significatif de places de stationnement.

A ce sujet, Mme PONSOT, Maire de Chaussin, propose de créer 2 places réservées à la crèche sur ledit parking.

#### **5) Proposition des projets à venir**

##### **▪ Commission service à la population**

- Poursuite et développement de séjours pour adolescents (vacances de février, Pâques et été)
- Etude de faisabilité et d'opportunité Vill'âge bleu MARPA : lancement courant novembre
- Utilisation du minibus pour favoriser les déplacements à la demande, notamment des personnes âgées.



- **Commission développement durable**
  - Poursuite des contrôles dans le cadre du SPANC
  - Aide financière à l'utilisation de matériaux propres en cours d'étude par la commission
  - Education à l'environnement : reconduction de la semaine de l'éco consommation au printemps 2011 et institution d'un challenge à destination des écoles.
  
- **Commission aménagement du territoire**
  - Groupement de commandes voirie : reconduction de l'opération en 2011
  - Installation d'aire de camping car : sollicitation du Directeur d'Intermarché pour implanter une borne à proximité de la station de lavage
  - Parking poids lourds : la commune de Chaussin entend aménager un nouveau parking poids lourd. Vu l'intérêt communautaire de cet équipement, la Communauté de Communes pourrait participer au financement de ce projet via un fonds de concours.
  - Poursuite de l'OPAH et confection d'une brochure explicative
  - Etude sur la possibilité de constituer des réserves foncières.
  
- **Commission culture**
  - Médiathèque : accueil des scolaires à compter du mois de janvier
  - Mise en place de réservation de livres via Internet
  - Développement d'un réseau avec les autres médiathèques permettant d'obtenir facilement des ouvrages indisponible dans notre structure
  - Création d'une bourse d'échange d'équipement pour les associations du territoire
  - Achat d'un panneau publicitaire.

## 6) **RAM : renouvellement du contrat à intervenir avec la CAF**

Considérant l'arrivée à échéance de l'agrément CAF au 31/12/2010, le Président sollicite de l'Assemblée la possibilité de renouveler la demande d'agrément ainsi que de signer la convention à intervenir avec la CAF pour assurer le financement du fonctionnement du RAM intercommunal de l'espace Kangourou.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au défraiement des dits intervenants autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement du Relais d'Assistants Maternelles.*

## 7) **Divers**

### - **Bilan séjours pour les adolescents**

**NIGLOLAND** : 104 adolescents inscrits ravis de leur journée et demandant la reconduction de celle-ci (93 enfants de la plaine jurassienne, 11 enfants de l'extérieur).

Pour rappel coût de la journée 15 euros - 7,50 euros de participation de la plaine jurassienne.

Coût pour la Communauté de communes 1 560 € pour les entrées et 1 578 € de bus.



Pour encaisser la participation, besoin de délibérer pour accepter les chèques correspondants sous forme de dons soit la somme totale de 862,50 en chèques.

**BELLECCIN** : 4 séjours organisés pour l'été 2010 : du 19 au 23 juillet - du 26 au 30 juillet - du 2 au 6 août et du 9 au 13 août. Groupe de 10 enfants par semaine. 180 € par séjour et par semaine soit la somme de 7 200 € pour l'ensemble des séjours.

- **Groupement de commande accessibilité ERP / Voirie**

Une réunion de lancement a eu lieu avec les 15 communes concernées le 28 septembre 2010 à 20 heures. Il est d'ores et déjà demandé aux communes de solliciter la DDT dans le cadre de l'ATESAT pour qu'elle élabore le plan de situation définissant les périmètres d'études et les ERP de classe 4 à contrôler. Ces documents sont en effet indispensables au chiffrage de l'étude par les bureaux qui seront consultés.

- **Mise en œuvre du dispositif Pass foncier**

Pour information : reprise de la mise en œuvre du dispositif pour 2010, 3 dossiers ont reçu l'aval du CIL à ce jour sur notre territoire :

- Mlle GUYON construction sur la commune de Bretenières
- M. ROUBEZ et Mlle CHARCUSET construction sur la commune de Saint Baraing
- M. BONGAIN construction sur la commune de Rahon.

- **Spectacle de Noël crèche/RAM** : considérant la volonté de la Collectivité d'organiser une fête de Noël commune au RAM et à la crèche halte garderie intercommunale, il est proposé un spectacle de Jacques BOILEY. Le coût de cette prestation, s'élève à 950 €. Les repas des intervenants seront offerts par la Collectivité. Cette manifestation sera clôturée par un goûter offert par la Plaine à l'ensemble des participants.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise la réalisation de cette manifestation. Les crédits correspondants ont été inscrits aux budgets annexes crèche et RAM au chapitre 6232.*

- **SDA** : considérant le rendu du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) réalisé par le bureau d'études AMODIAG.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide l'étude ainsi réalisée et autorise le Président à effectuer le solde correspondant.*

- **Budget Principal - Décision modificative N°1** : considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget principal pour solder la réalisation du SDA. *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte les décisions modificatives suivantes :*

4581 :	+ 620 €
2031 :	- 620 €



- **Convention PSU** : considérant la dénonciation par la CAF de la convention de prestation de service concernant le financement de notre établissement d'accueil de jeunes enfants à compter du 31 décembre 2010 pour apporter des modifications à la convention initiale. *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer tous les actes nécessaires au bon fonctionnement de la crèche halte garderie intercommunale et notamment la nouvelle convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la CAF pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2012.*

Le Président  
Patrick PETITJEAN